## Reçu en préfecture le 13/05/2024

ID: 007-200072015-20240513-DP\_2024\_0073-DE





Domaine de la Lombardière 07430 DAVÉZIEUX Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

## Décision du Président n°DP\_2024\_0073

Classement sans suite du marché "Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et sociale (MOUS) pour l'habitat des gens du voyage sédentarisés » N° 202409

## Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° CC-2022-449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président conférée par le Conseil Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

CONSIDÉRANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite classer sans suite ce marché pour des motifs techniques,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1**: Le classement sans suite du marché portant sur la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour l'habitat des gens du voyage sédentarisés. Ce marché fera l'objet d'un nouvel avis d'appel public à la concurrence.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Président en rendra compte au Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

**ARTICLE 3**: Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.

**ARTICLE 4:** Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Davézieux, le 13/05/2024

Par délégation du Président,

Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le

ID: 007-200072015-20240513-DP\_2024\_0073-DE